

CC

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~ ~ ~ ~ ~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008**

~ ~ ~ ~ ~  
**BUDGET PRINCIPAL 2008 - VIREMENT DE CREDIT**  
**DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 novembre 2008, à Plaissan, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTRERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURET Jean-Pierre - M. JEREZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Hélène - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARLET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELIEUZE Pascal - Mme GALTEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDES Marie-Claude - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,  
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2008 et aux DM n°1, 2 et 3 pour les chapitres 66 (352 050,00€), 67 (100€), 16 (3 430 800,00€), 040 (0,00€) et 4582 (4 499 408,00€),

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessus,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** la décision modificative n°4 d'un montant de 10 900€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 44 700€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2008

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-618 « Divers » (Dépenses) - ADM	- 7 900,00€	
66-66111 « Frais financiers » (Dépenses) – OGS		7 900,00€
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » (Dépenses) – CLT		3 000,00€
74-7473 « Participations » (Recettes) – CLT		3 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2111 « Terrains » (Dépenses) – ADM	- 7 200,00€	
16-1641 « Emprunt » (Dépenses) – OGS		7 200,00€
040-458111 « Investissement sous mandat » (travaux place Sanier Aniane) (Dépenses)		27 000,00€
4582-458211 « Investissement sous mandat » (travaux place Sanier Aniane) (Recettes)		27 000,00€
040-458117 « Investissement sous mandat » (travaux place Portal St Guilhem) (Dépenses)		7 000,00€
4582-458217 « Investissement sous mandat travaux place Portal St Guilhem) (Recettes)		7 000,00€
040-45819 « Investissement sous mandat » (travaux place Balsan Lagamas) (Dépenses)		3 500,00€
4582-45829 « Investissement sous mandat » (travaux place Balsan Lagamas) (Recettes)		3 500,00€

Transmission au Représentant de l'Etat  
 N° 112 le 28 novembre 2008  
 Publication le 28 novembre 2008  
 Notification le 28 novembre 2008  
**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
 Gignac, le 28 novembre 2008  
 Le Président de la Communauté de communes,  
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

